



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Réf :
Lettre 3 22-23 NL

Affaire suivie par :
Dominique CHARRAZAC
Jérôme CLEMENT
IA-IPR EVS

Tél : 05 57 57 38 19
Mél : dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr
Jerome.clement@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 5 septembre 2022

Les Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Etablissements et vie scolaire

à

Mesdames et Messieurs
Les conseillers principaux d'éducation,
Les professeurs documentalistes,
Les personnels des services Vie Scolaire,
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée de l'inspection EVS

Préambule commun à l'ensemble des disciplines.

La période estivale a été marquée par plusieurs épisodes météorologiques extrêmes, par divers incendies d'ampleur exceptionnelle, notamment dans notre académie. Ces événements nous rappellent l'importance des **objectifs du développement durable** définis dans l'Agenda 2030 de l'ONU. **Dans ce processus de transition sociétale, l'Ecole joue un rôle central** pour construire un monde plus durable, soucieux du bien-être de chacun.

Ainsi, en lien avec le projet académique 2021-2025 qui ambitionne d'accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXI^e siècle, l'académie de Bordeaux déploie depuis plusieurs années une politique volontariste d'éducation au développement durable, thématique au cœur des actions du Comité Académique pour l'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement qui a vocation à être décliné dans les établissements.

L'Education au développement durable est primordiale pour comprendre les phénomènes actuels, identifier les risques, envisager des solutions et agir, individuellement et collectivement, afin d'accélérer les transformations de nos sociétés.

Construire ensemble un monde soutenable, équitable et solidaire suppose de former les élèves à ces questions en leur permettant de développer les compétences nécessaires pour se projeter positivement dans le futur. Pour atteindre cet objectif de formation citoyenne, l'apport de toutes les disciplines, dans une approche systémique, est nécessaire ainsi que l'engagement de l'ensemble de la communauté éducative.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour aborder avec les élèves, de la façon la plus constructive possible, les enjeux et les perspectives de cette transition, intrinsèquement corrélée à notre ambition collective de faire réussir tous les élèves tout en réduisant les inégalités.

Lettre de rentrée des IA-IPR Etablissements et vie scolaire

Nous tenons à vous adresser à vous afin de vous souhaiter une bonne rentrée et une excellente année scolaire 2022-2023.

En cette rentrée, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue aux conseillers principaux d'éducation et aux professeurs documentalistes qui prennent leurs fonctions dans l'académie de Bordeaux. Nous adressons également nos chaleureuses félicitations aux lauréats des CACPE et CAPES-CAFEP de documentation que nous avons plaisir à accueillir dans notre académie.

I - Organisation de l'inspection EVS

Monsieur GILLARD Daniel rejoint l'équipe des inspecteurs EVS.

Madame CHARRAZAC a été nommée DAFPE (Déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement) mais conservera ses missions d'EVS conformément à la répartition ci-dessous.

La répartition des dossiers académiques et secteurs géographiques au sein de l'inspection EVS a été arrêtée par Madame la rectrice.

- Madame CHARRAZAC et Monsieur CLEMENT assureront le suivi des dossiers académiques relatifs **aux conseillers principaux d'éducation ; Monsieur BLEUZE et Monsieur GILLARD**, ceux relatifs **aux professeurs documentalistes. Monsieur HENAULT** prendra **en charge les dispositifs relais.**

- En ce qui concerne la répartition territoriale, celle-ci est précisée dans le tableau ci-après qui prend en compte le nouveau découpage des ZAP de la Gironde :

Secrétariat des IA-IPR : Tél. 05 57 57 38 19		
IA-IPR EVS	Dpt	ZAP
Frédéric BLEUZE frederic.bleuze@ac-bordeaux.fr	24 33 47	ZAP du 24 : Est-Dordogne et Bergerac ZAP du 33 : N°6 (Circonscriptions de Langon et La Réole), 7 et 10 ZAP du 47 : Agen, Villeneuve-Fumel
Dominique CHARRAZAC dominique.charrazac@ac-bordeaux.fr	33 40 64	ZAP du 33 : Arcachon, ZAP du 40 : Parentis-Morcenx ZAP du 64 : Nive et Adour, Nive et Saison
Jérôme CLEMENT jerome.clement@ac-bordeaux.fr	24 33	ZAP du 24 : Nord-Dordogne, Ouest-Dordogne et Périgueux ZAP du 33 : N°1, 3 et 4
Jean-Jacques HENAULT jean-jacques.henault@ac-bordeaux.fr	33 40 47	ZAP du 33 : N°2 ZAP du 40 : Mont-de-Marsan et Dax ZAP du 47 : Marmande-Nérac
Daniel GILLARD daniel.gillard@ac-bordeaux.fr	33 64	ZAP du 33 : N°5, 6 (Circonscription Sud-Entre-Deux-Mers) et 8 ZAP du 64 : Pau et les Gaves

- **Sophie CHEKROUN et Marie VANHULLE** seront vos interlocutrices pour l'animation du réseau des coordonnateurs de ZAP et toute question concernant votre accompagnement professionnel. Pour rappel, leurs adresses mail :

- Marie VANHULLE : chargdoc@ac-bordeaux.fr
- Sophie CHEKROUN : chargcpe@ac-bordeaux.fr

En outre Sophie CHEKROUN prend les fonctions de Chargée de Mission d'Inspection (à hauteur de 50 %) et assurera le suivi des CPE contractuels et du PAF CPE.

II - Axes prioritaires de la rentrée scolaire

1- L'égalité des chances

L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs de cette année scolaire. L'excellence est la promesse que nous devons à chaque élève, de l'école maternelle au lycée général, technologique ou professionnel. L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. Le bien-être implique une attention soutenue à chacun de nos élèves, dans une ouverture à l'autre et au monde.

Ainsi, l'affirmation du principe d'égalité des chances sera au coeur des actions que vous mènerez, **tout comme le bien-être des élèves nous engage également à prendre en charge leur santé physique et psychique.** Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour y être attentifs.

Les arts et la culture doivent être accessibles à toutes et à tous, c'est pourquoi nous vous encourageons à favoriser un temps d'ouverture du CDI aussi étendu que possible, en étant particulièrement attentifs à l'accueil des élèves pendant la pause méridienne et, autant que possible, pendant leurs heures d'études en collaboration avec l'équipe de vie scolaire. **Les temps hors classe doivent en effet pleinement concourir à la lutte contre les assignations sociales et territoriales** en permettant, par exemple, à des élèves de tous horizons un accès à la lecture plaisir qui participe de la **promotion de la lecture et de la maîtrise de la langue.**

2- Lutter contre toutes les formes de discrimination et de harcèlement à l'École

La lutte contre toutes les formes de discrimination (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie...) est, plus que jamais, une priorité tant à l'échelle de la Nation qu'à celle de l'École. Il est d'évidence qu'aucun propos ni comportement de nature discriminatoire ne saurait être toléré dans l'École de la République.

En ce domaine, nous comptons particulièrement sur votre engagement, résolu et déterminé, en collaboration avec l'ensemble des personnels et partenaires de l'École, pour prévenir, identifier et remédier à tout acte de discrimination quelle que soit son expression.

Il en est de même de la lutte contre le harcèlement qui suppose une mobilisation de tous à chaque instant de la vie de l'élève à l'École.

En pratique, les élèves continueront à être pleinement acteurs de ce combat en étant, par exemple, plus nombreux encore à devenir élèves ambassadeurs "non au harcèlement". Les instances de démocratie scolaire - conseils de vie collégienne, conseils de vie lycéenne - seront également, partout, invitées à s'emparer de ce sujet.

Le développement des compétences numériques de tous les élèves et la généralisation de la certification PIX participeront résolument à la lutte contre le cyber harcèlement en permettant à chaque élève d'agir en citoyen responsable, libre et éclairé.

Le programme de lutte contre le harcèlement PHARe sera généralisé à cette rentrée et fera l'objet d'une information spécifique.

III. Les enjeux académiques

Les actions en faveur du développement professionnel :

- les réunions en ZAP

Vous disposez d'espaces et de temps d'échange et de mutualisation de ressources et de pratiques professionnelles. Les réunions de ZAP sont un lieu de formation par les pairs ; les sites académiques dédiés (CPE, Documentation) sont des espaces virtuels mis à votre disposition pour vous informer mais aussi pour échanger, mutualiser des ressources, vos projets, des outils professionnels :

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/documentation/>

<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/vie-scolaire/>

Dans chaque ZAP, un référent est nommé par l'ensemble des collègues. C'est une condition indispensable pour que fonctionne et se réunisse l'équipe de ZAP. Les collègues intéressés veilleront à prendre l'attache de Marie VANHULLE et Sophie CHEKROUN.

- le PAF

Nous souhaitons attirer votre attention sur la campagne d'inscription aux différentes formations organisées dans le cadre du Plan Académique de Formation. Cette année, vous serez amenés dans un premier temps à vous positionner par rapport à l'offre de formation académique correspondant à vos fonctions, ces formations étant organisées en ZAP. Nous vous invitons également à consulter le catalogue « offre collective ».

Vous trouverez le détail de chaque action en saisissant leur code module dans l'application SOFIA accessible à l'adresse <http://ginet.in.ac-bordeaux.fr/arena/>.

- le CAFFA

Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires justifiant d'au moins cinq années de services accomplis en qualité de professeur ou de conseiller principal d'éducation titulaire ou non titulaire.

Toutes les informations académiques sont à l'adresse <http://www.ac-bordeaux.fr/cid94777/certificat-aptitude-aux-fonctions-formateur-academique-caffa.html>. Nous vous incitons vivement à vous inscrire pour l'obtention de ce certificat réalisé sur 2 ans. Une préparation est assurée en lien avec l'INSPE (inscription au PAF).

- les PPCR

Cette année encore, le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) nous amènera à rencontrer certains d'entre vous, éligibles à un rendez-vous de carrière ou dans le cadre d'une visite d'accompagnement. **Nous serons attentifs, lors de nos visites, aux coopérations entre CPE et professeur documentaliste** à travers les projets communs, les protocoles d'accueil des élèves, la gestion des espaces et des temps de l'élève...

La date du rendez-vous de carrière est communiquée 15 jours à l'avance.

Pour finir, cette rentrée scolaire est également caractérisée par l'accueil de nouveaux collègues stagiaires dans le cadre des concours de recrutement : 25 stagiaires CPE et 6 professeurs documentalistes sont affectés dans l'académie de Bordeaux pour débiter leur activité au service de l'Éducation Nationale et suivre une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous leur souhaitons une belle et longue carrière au sein de notre institution. Dans le cadre des évolutions des maquettes de formation, nous accueillerons également en stages ponctuels ou filés dans nos établissements, des étudiants M1 et M2 qui se destinent aux fonctions de CPE et de professeurs documentalistes. Enfin, un étudiant inscrit en M2 MEEF encadrement éducatif et 3 étudiants inscrits en M2 MEEF documentation seront en contrat d'alternance, qui leur permettra d'exercer à tiers-temps en responsabilité. Nous remercions par avance tous les tuteurs qui assureront leur accompagnement.

Nous vous assurons de notre disponibilité pour répondre au mieux à vos préoccupations. Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via la messagerie électronique. Nous vous rappelons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en suivant la voie hiérarchique.

Nous vous souhaitons de réussir dans vos missions, au service d'un climat scolaire serein, favorable à la réussite de chaque élève de l'académie de Bordeaux.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire,

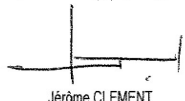
Au plaisir de nos futurs échanges,

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional




Frédéric BLEUZE

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



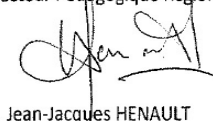
Jérôme CLEMENT

L'Inspectrice d'Académie -
Inspectrice Pédagogique Régionale



Dominique CHARRAZAC

L'Inspecteur d'Académie -
Inspecteur Pédagogique Régional



Jean-Jacques HENAULT

L'Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional



Daniel GILLARD

Rectorat de l'Académie de Bordeaux
Inspection Pédagogique Régionale
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499 - 33060 BORDEAUX Cedex
Mél : ce.ipr@ac-bordeaux.fr